



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-046 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUAILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Finances – B.P. 2024 - Tableau des cotisations.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer sur le tableau des cotisations accordées à différents organismes et institutions avec lesquels l'intercommunalité est en relation.

Monsieur le Président propose de valider les différentes cotisations versées dans le cadre de l'exercice 2024 et d'en assurer la reprise dans les écritures du budget principal établi au titre du budget primitif 2024.

Monsieur le Président propose ensuite de détailler les cotisations avec lesquelles l'intercommunalité est en relation :

Cotisations (Article 6281)	2024
MEM Pays d'Artois	15,00 €
VIF	15,00 €
Fédé Randonnée 62	150,00 €
Fédé Randonnée 62 Renouvellement labellisation	570,00 €
UFCV	100,00 €
APASP (Acheteurs Publics)	420,00 €
FNCCR (SPANC)	440,00 €
Association des Maires	1 667,34€
Réseau Villes et Villages Numériques	13 570,64 €
SDA (Chiens errants)	27 855,00 €
ATMO Hauts de France	3 818,00 €
Conseil de Développement	4 289,40 €
ADOPTA	350,00 €
Villes et territoires cyclables	598,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés (77 voix) :

- d'approuver les propositions de cotisations versées à différents organismes et acteurs avec lesquels l'intercommunalité travaille en 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des sommes dues à chaque organisme ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2024 au titre du budget principal (section de fonctionnement – Chapitre 62 –Article 6281).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.